



ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS		2. BASES EXONÉRÉES		4. PRODUITS PRÉVISIONNELS DE L'IFER	
Taxe foncière bâtie :		Taxe foncière bâtie :		a. Éoliennes et hydroliennes 1 290 300	
a. Personnes de condition modeste	0	a. Par le conseil communautaire	0	b. Centrales électriques	0
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	0	b. Par la loi	2 440 052	c. Centrales photovoltaïques	228 902
c. Locaux industriels	49 668	Taxe foncière non bâtie :		d. Centrales hydrauliques	0
d. Logements sociaux et longue durée	98	a. Par le conseil communautaire	0	e. Transformateurs électriques	248 799
Taxe foncière non bâtie :	312	b. Par la loi (terres agricoles)	2 700 522	f. Stations radioélectriques	307 371
Taxe d'habitation :		c. Par la loi (autres)	1 787	g. Installations gazières et autres	148 084
a. Dotation pour perte de THLV	0	Cotisation foncière des entreprises :		5. RÉFORMES FISCALES	
a. Dotation pour recentrage TH rés. secondaires	852	a. Par le conseil communautaire	174 665	a. TVA compensant la TH	7 567 117
b. Mayotte		b. Par la loi	4 207 628	b. TVA compensant la CVAE	1 803 452
Cotisation foncière des entreprises :		3. BASES DE TAXE D'HABITATION		c. DTCE (Métropole de Lyon)	>>>
a. Exonérations en zone d'aménagem. du territoire	3 361	a. Résidences secondaires et assimilées	8 540 000	6. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH	
b. Base minimum	84 070	b. Logements vacants soumis à la THLV	0	a. Moyenne nationale	8,89
c. Locaux industriels	677 075	c. Correction des bases THRS	- 394 686	b. Taux maximum	>>>
d. Autres allocations	841	d. Correction des bases THLV	0		

7. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX DE COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES			7.3. PLAFONNEMENT DU TAUX DE CFE		
7.1. TAUX MAXIMUM ET TAUX MOYENS PONDÉRÉS			a. Taux moyen communal de 2025 au niveau national 26,95		
	CFE unique ou de zone	CFE éolienne	b. Taux plafond de 2026 53,90		
Taux maximum :			7.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE		
a. De droit commun	25,63	>>>	Taux moyens des taxes foncières de 2025 :	CFE unique/de zone	CFE éolienne
b. Dérogatoire	25,70	>>>	a. au niveau national		37,28
c. Avec rattrapage		>>>	b. au niveau de l'EPCI		46,37
d. Avec capitalisation	25,63	>>>	Taux maximum de la majoration spéciale	1,32	>>>
e. Avec majoration spéciale	26,95	>>>	8. DIMINUTION SANS LIEN		
Taux moyens pondérés :			Année antérieure à 2026 au titre de laquelle... :		
a. 75 % de la moyenne nationale de la catégorie	19,19	>>>	a. ...la diminution sans lien a été appliquée		
b. En cas de changement de périmètre		>>>	b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés		
7.2. COEFFICIENTS DE VARIATION DES TAUX MOYENS DES TAXES FONCIÈRES			Taux moyens de référence au niveau national :		
a. Taxe foncière bâtie	1,000000	>>>	a. Taxe foncière bâtie		39,79
b. Taxes foncières bâtie et non bâtie	0,997378	>>>	b. Taxe foncière non bâtie		51,19



FINANCES PUBLIQUES

EPCI : 804 CDC VALS DE SAINTONGE
 DEPARTEMENT : 17
 TRÉSORERIE OU SGC : SGC DE ST JEAN D'ANGELY

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
 Reçu en préfecture le 23/03/2026
 Publié le 24/03/2026
 ID : 017-200041689-20260202-CC2026_002BIS-DE

N° 1259 EPCI (1)
 SLO
 TAX

2026

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026

I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2026

Taxes	Bases d'imposition effectives de 2025 1	Taux de référence pour 2026 2	Tx moyens pondérés des com. si fusion 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2026 4	Produits référence (col.4 x col.2) 5	Taux votés 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 7
Taxe foncière bâtie additionnelle	61 786 429	2,58		62 671 000	1 616 912	2.58	1 616 912
Taxe foncière non bâtie additionnelle	6 409 472	12,10		6 462 000	781 902	12.10	781 902
Taxe d'habitation additionnelle	8 867 090	11,60		8 540 000	990 640	11.60	990 640
CFE additionnelle	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		
CFE unique ou de zone	16 732 800	25,70		17 059 000	4 384 163	25.70	4 384 163
CFE éolienne	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		
Total de la fiscalité additionnelle					3 389 454	Total	7 773 617

Taux CFE plafonné pour 2026

>>>

Total des CFE unique, de zone et éolienne

Aide au calcul des taux additionnels par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes additionnelles	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) 8		9	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10
Taxe foncière bâtie additionnelle	Produits attendus			2.58
Taxe foncière non bâtie additionnelle	3 389 454	=	1.00000	12.10
Taxe d'habitation additionnelle	3 389 454			11.60
CFE additionnelle	Produits référence de la fiscalité additionnelle (sous-total col. 5)			25.70

Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2026, cochez la case

Éléments relatifs au vote du taux de CFE unique, de zone ou éolienne	Réserve de taux capitalisée utilisable en 2026 (11)	Réserve de taux utilisée pour le taux voté en 2026 (12)	Fraction de taux mis en réserve sur délibération (13)	Durée retenue si intégration progressive des taux (14)
CFE unique ou de zone				
CFE éolienne	>>>			

II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2026

TVA	IFER	TASCOM	TAFNB	Alloc. compensatrices	DCRTP	FNGIR	Total
9 370 569	2 223 456	758 353	63 471	816 277	0	- 458 038	12 774 088

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2025

Produits attendus des taxes à taux voté (col. 7)	+	Ressources fiscales indépendantes des taux votés (cadre II)	=	Montant prévisionnel de la fiscalité directe locale pour 2026
7 773 617		12 774 088		20 547 705

À LA ROCHELLE

Le 12 MARS 2026

Pour la Direction des Finances publiques,
 PATRICE LAUSSUCQ

À Saint Jean d'Angély

Le 23/03/2026

Pour le Groupement,
 Jean Claude GODINEAU

